



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie  
Conseil Régional Midi-Pyrénées

# Assemblée plénière

Jeudi 13 mars 2014

## Stratégie Contrat de Plan Etat-Région

### Intervention de Guillaume CROS

Monsieur le Président,  
Mes cher-es collègues,

Il y a trois ans presque jour pour jours, le 11 mars 2011, un séisme, un tsunami et une catastrophe nucléaire ravageaient le nord-est du Japon ; des dizaines de milliers de morts, un pays meurtri à jamais. Ce que l'on croyait impossible est arrivé. Rien ne peut être comme avant. Oui le nucléaire tue, c'est une énergie dépassée, du passé. Nous devons, nous pouvons tout faire pour mettre en place la transition énergétique qui nous permettra, tout en créant des emplois, de sortir du nucléaire et des énergies carbonées.

L'actualité plus proche est d'une autre nature, mais aussi inquiétante. Ces tempêtes à répétition sur les côtes atlantiques ou par endroit l'océan a gagné plusieurs dizaines de mètres, ces températures printanières encore aujourd'hui, avec l'hiver le plus chaud enregistré ou encore ces pics de pollution atmosphérique qui touche la France ces jours-ci. Ce n'est pas un phénomène isolé, les villes comme les campagnes sont touchées (en Ile de France, en Normandie, en Poitou-Charentes, en Région Centre). Les principaux secteurs responsables de ces pics de pollution qui nuisent gravement à la santé de nos concitoyens sont bien connus (chauffage, transport, industrie, agriculture...). Un exemple, malgré sa dangerosité avérée, le diesel continue de bénéficier d'une fiscalité favorable en France où il représente 60% du parc automobile. A quand une réforme fiscale plus juste socialement, plus cohérente écologiquement ? Mais c'est une autre histoire.

On le voit bien, je le répète, la transition énergétique est plus que jamais d'actualité. Il y a urgence à en faire la priorité numéro 1 de nos politiques régionales : elle est une réponse aux accidents climatiques, à la pollution, mais également à la question de l'emploi, car elle est créatrice d'emplois locaux, non délocalisables. Elle contribue au rééquilibrage de nos territoires, elle est source d'innovations et propose de nouveaux modes de vie, de transports, bref elle insuffle à tous les niveaux une nouvelle vision de notre société.

C'est pourquoi elle doit être au cœur des programmes régionaux que nous sommes en train de mettre en place et de décider, pour les décennies à venir, et voilà pourquoi nous, écologistes, souhaitons en faire le marqueur du prochain Contrat de Plan Etat-Région. Vous comprendrez alors les raisons qui poussent les élu-es écologistes à porter une attention particulière et un regard critique sur ce document stratégique que vous proposez. L'enjeu est majeur.

Sur la forme :

Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de le dire : la méthode employée n'a pas permis aux élu-es que nous sommes, tous groupes confondus, de donner un avis politique sur le document et d'exercer un véritable pilotage du CPER. Ce document stratégique est une étape fondatrice du futur Contrat de Plan. Ce n'est pas faute de vous avoir alerté, depuis 2013, sur la méthode, la concertation, le calendrier.

Pourtant, il aurait été tout à fait possible de faire autrement : le document stratégique, certes cadré par l'Etat, permettait d'intégrer les enjeux de notre territoire. D'autres régions l'ont fait. Elles ont su s'emparer de ce sujet et obtenu qu'il réponde aux enjeux de leur territoire, grâce à un diagnostic territorial stratégique, une vision globale en cohérence avec leurs priorités politiques, leurs spécificités, leur histoire. Et je ne remets nullement en cause les services qui ont fait un travail remarquable dans le cadre qui leur avait été donné. C'est ce cadre qui n'est pas bon.

Sur le fond c'est bien plus grave à notre avis :

L'Etat a fixé des grands axes stratégiques. Nous nous sommes félicités que la transition écologique soit un axe important. Mais d'un autre côté, les manques pour notre territoire sont flagrants.

On aurait espéré, partant de ces axes stratégiques, que la Région s'en saisisse, amende, infléchisse, exprime ses particularités et imprime sa marque.

Bien au contraire, ce document stratégique affiche des axes qui traduisent une vision d'une société d'un temps révolu : aéronautique, export, LGV, rayonnement de la métropole aux dépens des territoires ruraux etc.

Nous écologistes, voulons porter une autre vision du monde mais de notre territoire que nous ne retrouvons pas dans cette proposition.

On le sait. C'est à partir du document stratégique que vont être définis les « livrables », les projets qui vont être financés. Ce n'est donc pas anodin ! Il peut y avoir des oublis que nous regretterons, il peut aussi permettre des aberrations contraires aux politiques que nous mettons en place en particulier dans le SRCE que nous allons voter tout à l'heure. C'est pour cela que nous demandons que le mandat qui sera donné au Président, c'est l'objet de l'article 2 du rapport, soit discuté et voté dans cette assemblée. C'est le minimum alors que l'on nous propose de « donner acte » !

Dans ce sens, pour alimenter le débat et améliorer le document qui deviendra compatible avec les politiques que nous mettons en place et qui visent à répondre aux urgences environnementale et sociale de notre territoire, nous proposons un certain nombre d'amendements puisqu'il a été impossible de le faire dans des conditions acceptables.

Les amendements déposés sont autour de quelques idées fortes :

- La transition écologique doit être la thématique qui doit guider l'ensemble de la stratégie du CPER, on doit impérativement la trouver à tous les niveaux : énergies renouvelables, gestion de la ressource en eau, agriculture biologique, emplois durables...
- L'innovation sociale, l'économie sociale et solidaire, les incubateurs doivent y prendre toute leur place
- Les territoires ruraux ne peuvent être oubliés, ce serait un comble en Midi-Pyrénées ! Ils doivent être pris en compte, dans une thématique propre, au même titre que le volet métropolitain
- Les transports du quotidien doivent être au cœur des mobilités de demain, dans toutes ses déclinaisons.

Voilà Monsieur le Président, les élu-es écologistes souhaitent que vous puissiez mettre au vote l'article 2 du rapport après que le débat est eu lieu entre autres au travers de la discussion sur les amendements. Je vous remercie.